

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept Janvier à 19h, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal- JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette. GALZY Isabelle- MM. BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel. BOUTES Francis.

Membres absents : Mmes GARRIGUE Sandrina - PAILLES Pilar MM PAGEOT Emmanuel - SOULIE Christophe -ALLEMANY Christian.

Secrétaire de séance : Mme DUMOULIN Mary-Andrée.

01/2018 - Opération travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Avenue de la Gare.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	55 346.12€
Travaux d'éclairage public :	15 436.46 €
Travaux de télécommunications :	6 807.47 €

Total de l'opération :	77590.05 €
-------------------------------	-------------------

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) :	32 836.45 €
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE :	11 059.78 €

<u>La dépense prévisionnelle de la collectivité est de :</u>	33 693.82 €
---	--------------------

L'assemblée délibérante,

- **Accepte le projet Avenue de la Gare pour un montant prévisionnel global de 77 590.05 € ttc.**
- **Accepte le plan de financement présenté par le Maire,**
- **Sollicite les financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,**
- **Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,**
- **Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant :**
- **Autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,**
- **S'engage à inscrire au budget de l'année 2018 de la collectivité la somme de 33 693.82€.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

